AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (15)ItemJean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 14 août 1874

Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 14 août 1874

Auteur·e: Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)
Collation1 p. (260v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 14 août 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47882

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Date de rédaction14 août 1874

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

DestinataireLarue, Édouard (1828-1902)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur l'autorisation d'ouverture des écoles du Familistère. Godin informe Larue qu'il accepte la fixation de l'audience du procès de ses deux institutrices au 26 août et qu'il exposera lui-même la situation.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage. Sur le folio 260v sont copiées la lettre de Godin à Victor Poupin du 14 août 1874 et la lettre de Godin à Édouard Larue du 14 août 1874.

Mots-clés

Procédure (droit)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023 Dernière modification le 18/09/2023

Guise 14 can't you Guice the Court 7h Cher Monsieur Causen Monsieur carne, le crois devoir appeier motion Jacqueto la finación an allenkin our cere encert le pour le procès de vines commise à la couvertiere institutuces, ev pi crais just de mon dernier volume" que je derrai prendre la La richem au service die harte daller capaver tome . hughle ". meme les circanolimeces de Cet aurrage est indogra dans la catalogue saus le ... ce proces. Mais it y aura à nous Nº 60 avil porte le 11 19 sutender the les inclusions sur le couvertaire. que mous devans prendre. daile en sonte, gi rous l'acres que de mes mulleurs prie, que ce va vait preso la un obstacle à la vante, evil ma veneble nour cala innormento qu'il vous fant tout le 11 fg in toward tour elacorrent à mus towards